



Pour suspendre la plateforme des
pétitions de l'Assemblée nationale
ou lui donner enfin une véritable
portée démocratique

Date limite de recueil des
signatures
19/06/2029

PÉTITION

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Personnaliser

Tout refuser

Tout accepter



La plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale permet aux citoyens d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale et de signer des pétitions déjà déposées.

Chaque pétition est attribuée à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale, en fonction de la thématique qu'elle aborde. Les pétitions ayant recueilli au moins 100 000 signatures sont mises en ligne sur le site de l'Assemblée nationale pour plus de visibilité.

Après attribution de la pétition à une commission, les députés de la commission désignent un député-rapporteur qui propose ensuite soit d'examiner le texte au cours d'un débat faisant l'objet d'un rapport parlementaire, soit de classer la pétition.

La Conférence des présidents de l'Assemblée nationale peut également décider d'organiser un débat en séance publique sur une pétition ayant recueilli au moins 500 000 signatures, issues d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer.

Pour suspendre la plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale ou lui donner enfin une véritable portée démocratique

 **Nicolas CABE** 20/07/2026 Identifiant: N°6595

La plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale repose sur une idée simple : permettre aux citoyens d'interpeller leurs représentants

77/100 000
SIGNATURES

IDENTIFIEZ-VOUS
POUR SIGNER LA
PÉTITION

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer



défense pour les forces de l'ordre a, à son tour, franchi le seuil des 500 000 signatures et pourrait connaître le même sort.

Ces trois pétitions portent pourtant sur des sujets profondément différents. C'est précisément ce qui rend leur destin commun si révélateur : quelle que soit la cause défendue, une mobilisation citoyenne exceptionnelle ne garantit aujourd'hui aucune conséquence institutionnelle.

Le seuil de 500 000 signatures est souvent perçu comme une étape majeure de la démocratie participative. En réalité, il ne garantit ni un débat en séance publique, ni un vote, ni même une réponse motivée. Une commission peut décider qu'une pétition s'arrête là.

Le problème n'est pas que le Parlement puisse rejeter une demande citoyenne. Le problème est qu'il puisse choisir de ne jamais réellement s'en saisir.

En pratique, lorsqu'un test ne modifie jamais la décision, on finit par s'interroger sur son utilité. Non parce qu'il serait faux, mais parce qu'il n'apporte rien à la décision. La plateforme des pétitions semble aujourd'hui souffrir de la même faiblesse : elle mesure une mobilisation sans que cette mesure n'emporte, en elle-même, de conséquence identifiable.

Un outil qui mesure sans jamais pouvoir agir finit inévitablement par perdre sa crédibilité. Deux conclusions sont alors possibles.

La première consiste à assumer que cette plateforme n'est qu'un espace d'expression symbolique. Dans ce cas, il serait plus honnête de la supprimer plutôt que de laisser croire qu'elle constitue un véritable outil de démocratie participative.

La seconde, que nous appelons de nos vœux, consiste à lui donner enfin une portée réelle : débat automatique au-delà d'un certain seuil, réponse motivée de l'Assemblée nationale et, lorsque l'importance de la

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

démocratique. Elle cherche à répondre à une question simple : une

pétition citoyenne peut-elle encore produire autre chose qu'une accumulation de signatures ?

La meilleure façon d'y répondre est de l'expérimenter. Plus cette pétition recueillera de signatures, plus son éventuel classement sans suite deviendra difficile à justifier. Et si, malgré une mobilisation exceptionnelle, elle est elle aussi enterrée, alors elle démontrera précisément ce qu'elle affirme : qu'une plateforme de pétitions peut fonctionner sans que les pétitions aient de véritable effet.

Nous invitons donc tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions politiques ou leur opinion sur les pétitions récentes, à signer ce texte. Plus nous serons nombreux, plus l'expérience sera concluante.

Si cette pétition conduit à une réforme, elle aura atteint son objectif. Si elle est classée sans suite malgré une mobilisation exceptionnelle, elle démontrera précisément pourquoi cette réforme est devenue nécessaire.

Finalement, le seul moyen de prouver que cette pétition a tort est de lui donner raison.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République



SITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Cookies